Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11102026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 octobre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Monsieur DASSÉ Benoît comme secrétaire.

Délibération n° 11-10-2026
Objet : Congrès des maires 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil que par délibération n°09-05-2024 du 7 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé les dispositions ouvrants droit :

- A remboursement des frais de déplacement et séjour pour les élus
- A remboursement des frais des élus dans le cadre de leur fonction élective.

Le Congrès des Maires 2026 se tiendra du 24 au 26 novembre à Paris. Cette manifestation est l'occasion de rencontrer des élus, d'échanger sur des problématiques communes, de partager des retours d'expériences et de pratiques et de rencontrer au Salon des Maires des fournisseurs dans le cadre des futurs projets de la commune.

A cette occasion, Madame Faillé, Monsieur Bizette, Monsieur Alix, Madame Caresmel et Madame Guilhem s'y rendront :

- Madame Faillé du 24 au 26 novembre, soit trois jours et deux nuits ;
- Monsieur Bizette du 24 au 26 novembre, soit trois jours et deux nuits ;
- Monsieur Alix du 24 au 26 novembre, soit trois jours et deux nuits, train non compris ;
- Madame Caresmel du 24 au 26 novembre, soit trois jours et deux nuits ;
- Madame Guilhem du 24 au 26 novembre, soit trois jours, hébergement non compris ;

Le mandat spécial est une mission bien précise, comportant un intérêt communal, confiée par le Conseil municipal aux élus et qui donnent droit au remboursement des frais. Le transport sera assuré par le train.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
ACCORDE à Madame Faillé, Monsieur Bizette, Monsieur Alix, Madame Caresmel et Madame Guilhem un mandat spécial pour le Congrès des Maires 2026.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11102026-DE

AUTORISE la prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de transport à hauteur des frais réels pour les élus se rendant au Congrès des Maires 2026 dans le cadre de leur fonction élective.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires pour procéder au remboursement ainsi qu'à la signature de tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

Le secrétaire de séance,
Benoît DASSÉ.